

**SERVICE COMMUN DE SECRETARIAT DE MAIRIE
PORTE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

**AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN
ENTRE
LA COMMUNE DE VETRE-SUR-ANZON
ET
LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Entre

Loire Forez agglomération, représentée par son vice-président, Monsieur Patrick ROMESTAING, autorisé aux fins des présentes, en vertu de l'arrêté n° 2020ARR000430 en date du 20 juillet 2020 lui donnant délégation, ci-après dénommée « Loire Forez agglomération », d'une part,

Et

La commune de Vêtre-sur-Anzon représentée par son maire, Monsieur Bertrand DAVAL, dûment autorisé à cet effet par délibération n° **2024 - 23** du 2 mai 2024, ci-après dénommée « la commune », d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L.5211-4-2, VU les statuts de la Communauté,

Vu la convention d'adhésion au service commun de secrétariat de mairie en date du 12 avril 2019 et les avenants n°1 du 20 décembre 2022, n° 2 du 22 décembre 2022 et n°3 du 14 septembre 2023.

Rappel de l'objet de la convention

La convention susvisée a pour objet, conformément à l'article L5211-4-2 du CGCT, l'adhésion de la commune au service commun, chargé de l'exercice des missions dévolues à la fonction de secrétaire de mairie.

Elle précise les modalités de création et d'organisation du service commun ainsi que les conditions d'installation des agents exerçant ces missions au profit de chaque commune adhérente du service, pour leur bonne administration.

Objet de l'avenant n°4 :

Article 1 – L'article 1 de l'avenant n°1 et relatif au dernier alinéa de l'article 2 de la convention « Situation des agents exerçant leurs fonctions dans le service » est modifié comme suit :

Compte tenu des besoins réévalués par la commune, le poste de secrétariat de mairie de 6h est supprimé à compter du 1^{er} juillet 2024 (le second poste à 35h est inchangé).

Article 2 : Les autres termes de la convention demeurent inchangés

Fait à Vêtré-sur-Anzon....., le 02/05/2024.....

Pour la commune de
Vêtré-sur-Anzon
Le Maire
Bertrand DAVAL

Pour Loire Forez agglomération

